



Séance plénière du 18 mars 2009

**ACTION DE COOPERATION INTERNATIONALE –
COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2008**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du Bureau,

Monsieur Yves ROTY, rapporteur entendu ;

DELIBERE

Le CESR a toujours soutenu dans ses avis la démarche régionale de la coopération décentralisée, convaincu du besoin d'échange et de réciprocité entre les régions du monde. C'est pourquoi il se félicite d'être après plusieurs années d'interruption, sollicité à nouveau sur ce sujet.

Dans le contexte de crise internationale, le repli sur soi pourrait être une tentation. Or, c'est bien le moment d'exprimer et de concrétiser la solidarité. A ce titre, la démarche de la région Centre prend d'autant plus de sens.

Cette approche basée sur la réciprocité se déploie surtout en terme d'interactivité entre les personnes et d'échanges de pratiques à la fois culturelles, institutionnelles et économiques ce qui suppose une certaine rigueur. La portée humaine de ces actions impose un supplément d'âme au dispositif.

Suivant les parties du monde, l'approche est différente. Ainsi, avec la Voïvodie de Malopolska en Pologne, la région de Pardubice en République Tchèque et le Land de Saxe Anhalt en Allemagne, il s'agit d'une coopération culturelle en réseau qui dépasse désormais l'approche bilatérale, avec le projet Aqua Nova.

Par contre, pour les régions du Gorgol en Mauritanie, du Mopti au Mali et de Luang Prabang au Laos, la coopération porte surtout sur des questions de gouvernance, de protection et valorisation des corridors fluviaux et l'accès à la citoyenneté. De plus, il a été observé au Mali, que de simples échanges avec les milieux agricoles ont permis l'émergence de structures professionnelles et syndicales destinées à représenter le pays au sein des organismes internationaux. Il est donc très porteur de faire un travail de structuration des organismes administratifs et politiques locaux.

Concernant les nouvelles régions où s'exerce la coopération décentralisée, l'Etat de Tamil Nadu en Inde et la province du Hunan en Chine, ont la taille d'un pays comme la France en termes de superficie et de population. La région Centre y développe des projets comparables axés sur les échanges universitaires, la recherche et le développement économique. L'effet retour devrait pouvoir être visible d'ici quelques années.

Le CESR constate que le Conseil régional coopère de manière à tisser des liens culturels et éducatifs sur la plupart des continents à l'exception de l'Amérique latine ; pourtant des pays comme le Brésil pourrait apporter des compétences en matière de gouvernance, par exemple.

Le CESR met en place ce jour, une section intitulée : « Egalité, mixité et lutte contre les discriminations ». C'est l'opportunité d'évoquer la place des femmes dans le développement. Le CESR, dans son rapport « les femmes en région Centre : femmes d'ici ou d'ailleurs, porteuses d'avenir » avait formulé des préconisations et notamment celle d'intégrer les droits des femmes dans l'ensemble des projets de la coopération décentralisée :

« L'objectif de politique intégrée concernant les femmes devrait se retrouver dans l'ensemble des actions de la coopération régionale.

Les projets directement soutenus par la Région doivent avoir le souci de déterminer les aspects de ces projets concernant plus particulièrement les femmes. Cette dimension « femmes » devrait être un critère de sélection des projets.

Si la situation des femmes est certes différente suivant les zones prioritaires, toutes sont concernées par les questions de leur place dans le travail, la famille, la société comme elles le sont par la poursuite de l'action contre les inégalités et le respect de leurs droits personnels, voire de leur intégrité physique.

La Région devrait inviter Centraider à agir auprès des acteurs de la coopération décentralisée pour qu'ils incluent dans leurs projets la situation des femmes et des filles. Des actions en leur direction sont à cibler... »

La coopération décentralisée se manifeste notamment par les rencontres régionales de la coopération et de la solidarité internationale qui se déroulent à Tours et qui regroupent de nombreux participants. Toutefois, force est de constater que la mobilisation se fait essentiellement sur l'Indre-et-Loire et le Loiret. Si cette manifestation avait un caractère tournant entre les départements de la région, peut-être que des projets émergeraient dans les départements, qui actuellement y participent plus faiblement.

Le Conseil régional intervient notamment dans l'aide humanitaire d'urgence ; le CESR renouvelle sa proposition antérieure d'utiliser l'opportunité du site aéroportuaire de Châteauroux-Déols pour développer une plate-forme logistique nationale spécialisée.

Enfin, les actions de coopérations décentralisées pourraient servir à mieux valoriser l'image de leur région d'origine auprès des populations issues de l'immigration résidant en région Centre.

Au-delà des avis donnés par notre assemblée en séance plénière, par la diversité de sa composition, le CESR est à même d'apporter des compétences et des expériences qui pourraient être mises au service des actions de coopération décentralisée.

Xavier BEULIN